

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 23 juillet 2009)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Bonjour mesdames et messieurs. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ Choi, se trouve aujourd'hui à New York où il va participer aux consultations du Conseil de Sécurité sur la Côte d'Ivoire. A cette occasion, il va présenter le 21^e rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dont le mandat arrive à expiration le 31 juillet 2009.

M. Choi fera part des avancées enregistrées ainsi que des défis à relever dans le cadre du processus de sortie de crise avec un accent particulier sur le processus électoral. Il va mentionner à ce sujet, le chronogramme électoral qui lui a été officiellement envoyé par le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) mercredi 22 juillet 2009 et qui a été rendu public le même jour avec des étapes indiquant les diverses tâches à exécuter.

L'ONUCI salue cette heureuse initiative qui répond aux demandes du Conseil de sécurité relayées par le Représentant spécial Choi.

L'ONUCI constate, selon le chronogramme qui lui a été communiqué, que les opérations de rapprochement des données alphanumériques et biométriques, de recherche de doublons et de consolidation du fichier des personnes âgées de plus de 18 ans sont en train d'être mises en œuvre dans certains centres de coordination.

L'ONUCI encourage la CEI à persévérer dans cette tâche afin de pouvoir publier la liste électorale le 25 août 2009, comme elle l'a annoncé lors du point de presse de son Président.

L'ONUCI continuera d'apporter son soutien multiforme à la mise en œuvre du chronogramme.

A ce titre, elle a développé un concept d'opération pour soutenir, conformément au chronogramme de la CEI, la distribution du matériel électoral lourd et sensible.

L'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) seront aux cotés de la CEI pour contribuer au renforcement des capacités des Commissions locales dans le cadre du traitement du contentieux.

Avant de prendre vos questions, je voudrais ajouter concernant le programme du Représentant spécial aux Etats-Unis qu'il se rend demain à Atlanta au Centre Carter pour discuter du processus électoral avec une mention spéciale sur l'observation des élections. Vous savez qu'il y aura des observateurs internationaux et que le Conseil de sécurité a confié à l'ONUCI la supervision de l'observation internationale des élections ivoiriennes. Je vous remercie. C'était ce que j'avais pour

vous. Si vous avez des précisions à demander ou des questions à poser je suis à votre disposition

Paulin Zogbo (Fraternité-Matin) : C'est vrai que la date du premier tour de l'élection présidentielle avait été déjà annoncée depuis longtemps et fixée au 29 novembre prochain. Mais selon le chronogramme que nous avons ici, le deuxième tour va jusqu'au 09 Janvier 2010 pour la proclamation des résultats. Est-ce qu'entre ces deux tours, vous estimez le temps acceptable ?

HT : Mais disons que le chronogramme tel qu'il a été fixé, tient compte de plusieurs facteurs, notamment l'examen du contentieux, la proclamation des résultats par le Conseil Constitutionnel. Nous, nous allons coller à ce chronogramme, tel que publié par la CEI et nous allons tout faire pour que ces délais soient respectés en ce qui concerne la contribution de l'ONUCI. Maintenant, l'observation, le respect des délais, sont des facteurs qui reviennent à Commission Electorale Indépendante et aux autres institutions internationales impliquées dans le processus électoral. Je pense notamment à toutes les structures qui d'une manière ou d'une autre contribuent à ce travail là, dont le Conseil Constitutionnel.

Kouassi Assouman (AIP) : Oui, Monsieur Choi la semaine dernière, avait marqué sa crainte quant à un glissement éventuel du chronogramme ! Alors, maintenant que la CEI rend officiel ce chronogramme, quelle est la position de l'ONUCI ?

HT : L'ONUCI est heureuse de voir que la CEI est sur la même longueur d'ondes qu'elle, et que la CEI a reconnu la nécessité des chronogrammes avec des étapes. Une deuxième chose, comme l'ONUCI l'a toujours dit, c'est pour les populations Ivoiriennes qu'il était nécessaire de rendre public le chronogramme électoral avec ses étapes, et c'est en deuxième position que vient la Communauté Internationale et que viennent également les investisseurs étrangers. Donc nous sommes très satisfaits. Publier le chronogramme, est une bonne chose, il est encore mieux de tout faire pour respecter le chronogramme dans ses diverses étapes et comme l'a dit Monsieur Choi, le chronogramme en lui-même est très serré et que chaque instant est important dans l'exécution des tâches qui sont contenues dans les diverses étapes du chronogramme électoral tel que publié. Merci de votre présence et à jeudi prochain.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>